

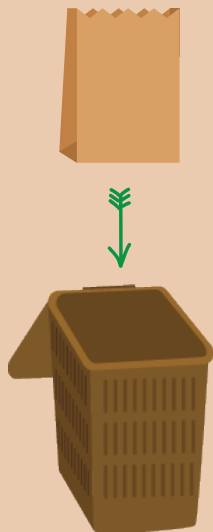
TRIER MES BIO-DÉCHETS À BAIRON



COMMENT UTILISER LE BIO-SEAU

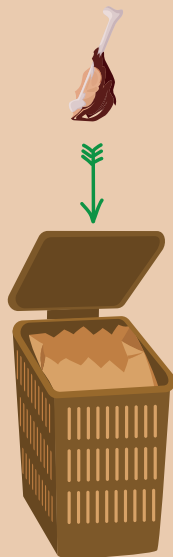
1

Dépliez le sac en aplatisant bien le fond et placez-le dans le bio-seau



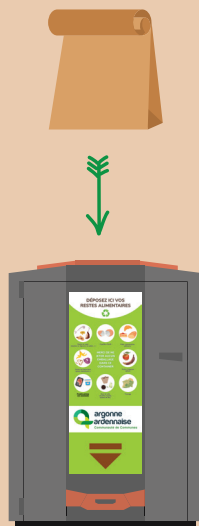
2

Jetez-y vos restes alimentaires selon les consignes



3

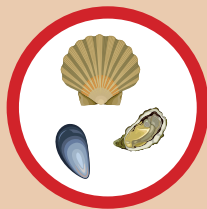
Fermez bien le sac et déposez le dans le point de tri de votre choix



Certains types de déchets organiques ne doivent pas aller avec les restes alimentaires :



Cendres, mégots



Coquillages (huîtres, moules...)



Litière animale



Déchets verts, déchets du jardin

Poubelle déchets ménagers

Compost ou déchèterie

MÉMO TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES



Restes de repas
(viandes, os, légumes, riz, pâtes ...)



Coquilles d'œufs



Pains, viennoiseries,
pâtisserie



Restes de préparation
(peaux, épluchures...)



Fruits et légumes
abîmés



Produits périmés
non consommés
(sans emballage)



Marc de café,
dosettes souples,
sachets de thé...



Fromage

Seuls les sacs compostables en papier kraft sont acceptés, veuillez à bien retirer tout autre emballage. Idéalement, apportez votre sac au point tri tous les 4 jours.

Le point d'apport volontaire se situe aux abords de la salle des fêtes, rue du bois de la Coué.

Vous reconnaîtrez les nouveaux bacs de tri pour les restes alimentaires facilement. Le couvercle sur le dessus se soulève à la main ou grâce à une pédale.



**où OBTENIR
D'AUTRES SACS KRAFT?**
À la mairie
ou à la Communauté
de Communes

